lui donner une leçon dont il se souviendrait longtemps si, du moins, il ne passait de vie à trépas après l'avoir reçue.

SUR LE CHANTIER

Victor Degeyter, qui fit souvent parler de lui, autrefois, avait pendant un certain temps disparu de Roubaix, passé en Belgique, pour fuir de compromettants amis, il en était revenu le 10 mars dernier bien décidé à travailler et à rompre avec ses anciens copains et surtout avec ses habitudes belliqueuses. « Marie-Louise » avait trouvé un emploi chez M. Goffin, entrepreneur, rue de l'Epeule et travaillait sur un chantier dans l'établissement Venoutryve, boulevard d'Armentières, lorsqu'on vint l'avertir que deux personnes demandaient à lui causer. Il s'empressa aussitôt de se diriger vers la porte de l'établissement.

DEUX COUPS DE COUTEAU

A cette porte l'attendaient deux de ses anciens camarades, Paul Impens, âgé de 18 ans frère d'Edouard et Henri Goddefroy, 22 ans, un gaillard bien connu de la police. C'est lui qui, il y a quelque temps, porta plusieurs coups de couteau à un nommé Ménard, dans l'estaminet Verleyen, rue de Magenta.

Ce Goddefroy semble avoir le rôle tout spécial de « vengeur » dans la société des apaches car, cette fois encore, *c'était lui qui devait frapper celui désigné comme traître par les « aminches ».*

Les explications ne furent pas longues. A peine Victor Degeyter fut-il en présence des deux apaches que Paul Impens lui reprocha d'avoir fait arrêter son frère Edouard. « Marie-Louise » haussa les épaules et il s'apprêtait à répondre, voulant sans doute se disculper, donner des preuves de son innocence.

Il n'en eut pas le temps. Pendant que Paul Impens parlait, son compagnon avait tiré un couteau de sa poche et, au moment où Degeyter ouvrait la bouche il lui en porta deux coups avec une violence extrême.

LES BLESSURES

Atteint au côté droit du cou et derrière l'épaule droite, le malheureux « Marie-Louise » s'affaissa sur le sol tandis que les deux meurtriers prenaient leurs jambes à leur cou, comme on dit, s'efforçant bien certainement de gagner la frontière avant l'arrivée des agents.

Relevé par ses camarades de travail, il fut conduit dans la loge du concierge où on lui donna les premiers soins en attendant la venue du docteur Desbonnet qu'on avait envoyé quérir.

Celui-ci après avoir pansé les deux blessures a fait admettre Victor Degeyter à l'Hôtel-Dieu.

Le docteur Bôle, médecin légiste, a été requis pour l'examiner. Ses blessures quoique graves ne semblent pas mortelles et on peut espérer que vu sa forte constitution, le blessé sera bientôt sur pied.

C'est égal « Marie-Louise » peut se vanter de l'avoir échappé belle.

Quant aux deux agresseurs, personne ne les a aperçus depuis le moment où Godefroy donna le coup de couteau.

Formidable incendie à Berck-sur-Mer

Un immense incendie vient de détruire tout le quartier de Berck-sur-Mer compris entre l'esplanade, la rue des Bains et la rue du Calvaire.

La plupart des immeubles de Berck sont en bois ; aussi le feu s'est propagé avec une telle rapidité qu'on n'a pu en arrêter les progrès. L'incendie ne semble pas être dû à la malveillance. Il a pris naissance dans l'office de l'hôtel de la Plage.

Les dégâts très *considérables* s'élèvent à *deux millions environ.* On ne signale heureusement aucun accident de personne.

Terrible saut d'obstacle à Loos

Un cavalier emporté par son cheval qui se tue en sautant la barrière du chemin de fer, manque d'être écrasé par un express.

Un accident qui a causé une légitime émotion à Loos près de Lille, est le suivant :

Un cavalier du 1er régiment de ligne, en subsistance à Lille, ordonnance de M. le capitaine David, de l'Etat-Major de la place de Lille, passait hier après-midi à cheval, dans la rue de l'Abattoir qui aboutit au passage à niveau du chemin de fer de la ligne Lille-Béthune.

Un sifflement se fit entendre dans le lointain. C'était l'express de 3 h. 20 venant de Béthune, qui arrivait. Le cheval prit peur et s'emballant, emporta son cavalier dans une course folle vers la barrière du passage à niveau.

L'express arrivait en grondant. Le cheval vint au triple galop jusqu'à la barrière et la sauta comme un obstacle, mais les pieds d'arrière touchèrent la *bordure.* La bête fut projetée en avant tête première.

Elle donna des naseaux sur le pavé et la mort fut *immédiate.* Le cavalier, M. Achille Leriche, âgé de 22 ans, fut lancé en avant et franchissant la double voie, alla tomber de l'autre côté des lignes dans le fossé de la haie.

L'express était arrivé non loin de la barrière et la garde de celle-ci, en voyant cet accident, fit les signaux d'arrêt. Toute frémissante, la lourde masse du train stoppa.

Ainsi on évita un accident encore plus terrible car le cavalier qui venait de se relever, allait retourner vers son cheval sans faire attention à l'express.

On déblaya la voie, le cavalier revint à Lille, blessé légèrement, et l'express continua son chemin avec un quart d'heure de retard.

Le Drame passionnel de Roubaix

LE COUPABLE SE CONSTITUE PRISONNIER A LILLE

Il était 11 heures du soir, lorsqu'un individu se présenta au poste central, demandant à causer au commissaire de permanence. On l'introduisit près de M. Foucart, à qui il fit, sur un ton très calme, le récit suivant : « Je me nomme Léon Keuninck, âgé de 33 ans, ayant travaillé depuis 1899 chez M. Nuyts, 55, rue Inkermann, à Roubaix, que j'ai quitté il y a quelques jours, à la suite d'un drame dont je suis l'auteur. Je viens me constituer prisonnier car je sais qu'il y a un mandat d'arrêt lancé contre moi ».

Il déclara ensuite que le 28 mai dernier, vers 3 heures et demie de l'après-midi, il avait eu une entrevue *orageuse* avec son amie Julie Debode, servante chez Mme Taisne, institutrice, 2, rue de Soubise, à Roubaix. La servante l'ayant évincé sans vouloir lui dire pourquoi, il avait en vain tenté de la faire revenir sur sa détermination et avait fini par lui porter quatre coups de rasoir à la main gauche, *lui faisant* en outre une blessure au menton et une autre plus grave derrière la tête.

Ayant complètement perdu la tête, je pris, dit-il, la fuite vers la gare où je m'embarquais dans un train se dirigeant vers Lille.

Delà je gagnai Paris où j'arrivai le mardi à 4 heures et demie du matin.

J'avais en poche une somme de 125 fr. qui me permit de vivre jusqu'à ce jour.

Mais hélas ! cette somme fut vite dépensée et, me trouvant sans ressources, je pris la ferme résolution de venir me constituer prisonnier, car je sais que je suis recherché en vertu d'un mandat d'arrêt lancé par le parquet de Lille.

M. Foucart *prit les déclarations* de Keuninck qui a passé la nuit au violon, en attendant son transfert au parquet qui aura lieu aujourd'hui même. Un rapport a été adressé à M. Houeix, juge d'instruction, chargé d'éclaircir cette affaire.

Keuninck semble regretter son acte, car il *a déclaré être heureux de n'avoir pas blessé* mortellement son amie.

DECAPITE PAR UN TRAIN

à Santes

Une lugubre découverte a été faite dans la nuit de lundi à mardi entre les gares de Santes et d'Haubourdin.

Vers deux heures et demie du matin, le mécanicien d'un convoi de marchandises apercevant un obstacle sur la voie stoppa aussitôt.

Descendant de machine, il se trouva en présence du corps d'un homme décapité : la tête se trouvait à quelques mètres du tronc. Le mécanicien, avec l'aide de *son chauffeur, mit sur le côté de la* voie le corps de la victime, et à Santes il fit part à l'employé de service de sa lugubre découverte.

Plusieurs ouvriers munis d'une civière, se transportèrent sur les lieux de l'accident, et ils ramenèrent le cadavre dans une salle d'attente de la gare. L'identité de la victime fut vite établie : c'est un sieur Eugène Philippe, âgé de 19 ans, travaillant à la gare St-Sauveur et demeurant à Wavrin.

Philippe avait été vu par un employé de la gare de la porte d'Arras, assoupi sur une banquette. L'employé lui ayant demandé ce qu'il faisait, Philippe lui répondit qu'il attendait le train pour Wavrin. Mais comme l'heure était passée, on présume *que Philippe voulut regagner* malgré tout son domicile, en suivant la voie ferrée.

C'est sans doute, au cours de ce trajet, qu'il aura été tamponné.

Les Détournements de Valenciennes

(Nouveaux détails)

UN ESCROC DES PAUVRES

La commission administrative du Bureau de bienfaisance, de Valenciennes, a déposé hier, entre les mains de M. le Procureur de la République, une plainte formelle contre l'employé secrétaire Bonnot *Léonide,* dont nous *avons des premiers,* relaté la fugue suspecte.

Voici les renseignements complémentaires, qu'en dépit du rigoureux mutisme de M. le juge d'instruction, nous avons pu recueillir.

Bonnot n'en était pas à son coup d'essai.

Il vivait maritalement, depuis la mort de sa mère, avec une femme divorcée, L. B...

Le couple habitait au 1er étage du café du Globe, rue St-Géry.

Cette liaison, dit-on, le mit dans de graves embarras d'argent. Ce serait la raison des actes délictueux qui lui sont reprochés.

Il y a deux mois environ, il demandait l'autorisation à M. Corsolle, *vice-président de la commission administrative,* de s'absenter pour se rendre en Belgique aux obsèques d'un oncle. Pour ce, il exhibait un télégramme.

On lui accorda la permission qu'il prolongea de quelques jours.

A son retour, on l'admonesta, mais on eut le tort grave de ne pas procéder alors à une enquête sérieuse sur sa situation.

Dimanche 26 mai, dans la soirée, Bonnot *sortant* à nouveau un télégramme prétextait l'enterrement d'un second oncle à Bruxelles.

Sans plus, l'administration lui accorda sa permission.

La semaine se passa et seulement lundi, la *Commission s'émut* et se réunit.

De la discussion jaillit, à l'évidence, la preuve que l'employé déserteur (à double titre, car il devait partir pour une période de 28 jours à Verdun), avait commis des irrégularités d'écritures et commis des détournements.

Il s'était approprié diverses sommes versées les unes par les fournisseurs, d'autres pour distribution de viande aux pauvres.

D'un premier et rapide examen des comptes, il résulterait que le montant des sommes détournées atteindrait 1.500 francs environ, tant qu'à présent. A moins que l'on ne constate des faux.

Mais certaines personnes bien informées, estiment et *craignent* qu'en fin de compte, on ne soit amené à découvrir un chiffre beaucoup plus élevé. On chuchote celui de DIX MILLE francs. Nous n'enregistrons cela que sous réserves. La justice saisie fera la lumière et la commission responsable aura à cœur de réparer son excès de confiance qui contraste *si fort* avec la *brutalité* de certains procédés envers les malheureux, en aidant à cette tâche.

Hier, une perquisition a eu lieu dans l'appartement de l'escroc, en présence de sa compagne. Nous en ignorons les résultats.

Bonnot aurait d'ailleurs pris ses précautions en emportant les papiers de son bureau, ce qui n'est pas pour faciliter l'enquête.

Le Concours militaire

DE VEHICULES INDUSTRIELS

C'est hier, mardi, que sont arrivés à Lille les automobiles industriels qui prennent part au *concours* organisé par la Commission des concours de l'Automobile-Club de France avec l'appui de l'Etat Major de l'Armée.

Ces voitures sont divisées en cinq catégories :

Première catégorie. — Véhicules transportant de 50 à 500 kilos de marchandises.

Deuxième catégorie — Véhicules transportant de 500 à 2.000 kilos de marchandises.

Troisième catégorie. — Véhicules transportant de 2.000 à 3.000 kilos de marchandises.

Cinquième catégorie. — Véhicules de transport en *commun* (pouvant contenir un minimum de 10 personnes, y compris le conducteur).

La vitesse maximum est de 25 kilomètres à l'heure.

La vitesse minimum est de :

15 kilomètres-heure *pour* la première, la seconde et la cinquième catégorie.

12 kilomètres-heure pour la troisième.

10 kilomètres-heure pour la quatrième.

Une sixième catégorie, dite de Petit Tourisme est jointe aux poids lourds. Elle comporte des véhicules pouvant servir de fiacres, de voitures *pour médecins,* voyageurs, etc.

LE PASSAGE A LILLE

Ces voitures, qui roulent sur les routes de France depuis le 20 mai, ont quitté Amiens, au nombre de 42, le *mardi* matin, à partir de *7 heures.* Le départ était donné de minute en *minute* par M. Salomon, chronométreur officiel. La rude épreuve des pavés du Nord, dit notre confrère l'*Auto,* est commencée et les robustes poids lourds, habitués déjà aux fatigues de milliers de kilomètres, les ont affrontés avec confiance.

Tout le long du parcours, les populations regardent curieusement les *lourds* véhicules *qui, malgré* leur poids et leur chargement, glissent sur la route avec aisance et presque avec légèreté.

A Lille, une foule très dense a commencé à stationner sur les trottoirs des rues que devaient suivre les voitures dès 11 heures du matin. La patience des *curieux* a été mise à l'épreuve, car les *premières* voitures, n'ont fait leur apparition que vers une heure de l'après-midi à la porte de Béthune.

Successivement passent à 1 h. 45 un camion Ariès du garage Dulieux qui n'a encore encouru aucune pénalisation, deux Darracq-Serpollet, un fourgon Brillié, *un* camion *Panhard* et Levassort, un fourgon Delahaye, un second omnibus Ariès et un second fourgon militaire Delahaye. Les véhicules traversent rapidement la ville qu'ils quittent par la porte de Roubaix, car ils doivent passer à Roubaix et Tourcoing avant *de rentrer* à Lille par la porte de Gand, pour aller se garer au Palais Rameau.

Les curieux sont surtout nombreux sur la Grand' Place, et ils respirent stoïquement les nuages de fumée bleue et odorante que leur envoient dans le nez les grosses voitures toutes grises de poussière.

Aucun accident à signaler, malgré le déplorable service d'ordre organisé sur la Grand'Place à la sortie de la rue Nationale.

L'ARRIVEE

Vers quatre heures moins le quart, les premières voitures rentrent en ville par la porte de Gand et gagnent le Palais Rameau par la rue Nationale, le boulevard de la Liberté et la *rue de Bourgogne.* Les habitants de cette rue paisible sont quelque peu effarés. Jamais ils n'ont vu pareille *animation* devant leurs portes.

C'est encore une Ariès qui arrive en *tête,* puis deux Darracq-Serpollet, une Panhard, une autre Ariès, puis des Brillié, Delahaye, De Dion, Saurer, etc.

Devant les barrières du Palais Rameau, M. Salomon, chronométreur officiel agite un superbe drapeau jaune pour indiquer l'entrée, et inscrit les arrivées au fur *et à* mesure.

Rue de Bourgogne et Square Rameau, c'est un *pittoresque spectacle* de gros camions voisinant avec de fines voitures de ville, de mécaniciens en cotte bleu se précipitant, qui avec des outils, qui avec des bidons d'huile ou d'essence. Une équipe de chauffeurs s'évertue à changer la roue d'un gros véhicule qui a l'un de ses *bandages* arraché.

Sur chaque voiture, un ou plusieurs officiers du gouvernement militaire de Paris effectuent un contrôle des plus sévères. Les lieutenants Dandois et Langlois de l'Etat Major général sont chargés de leur préparer le logement.

On remarque dans la foule, le commandant Ferrus et le capitaine Borschneick, membres du jury militaire, MM. Desson, délégué général de l'A. C. F., Du Bousquet, secrétaire-général du concours, Dausset, secrétaire-général de l'A. C. N., Pierre Souvestre, etc.

Le service d'ordre est assuré par un piquet de douze hommes.

Au fur et à mesure de leur arrivée, les véhicules pénètrent dans le Palais-Rameau et vont se ranger à l'intérieur, creusant de leurs roues dans la terre de profonds sillons.

Les concurrents de la *5e catégorie* qui ont fait un crochet sur Abbeville ont effectué un parcours de 207 kilomètres. Les autres n'ont fait que 160 kilomètres.

LA RECEPTION DE L'A. C. N.

A 8 heures et demie du soir, l'Automobile-Club du Nord a reçu au Cercle du Commerce, 5, rue Jean-Roisin, les organisateurs et les concurrents, ainsi que les nombreux officiers d'état-major qui suivent le concours.

On remarquait dans l'assistance MM. Franchomme, président de l'A. C. N. ; Huet, vice-président ; Emile Crouy, secrétaire de la section boulonnaise de l'A C. N. ; Henri Soutoul, secrétaire de la section *Calaisienne; Pierre Motte,* Damet, Bernier, Caillet, directeur de l'usine Peugeot ; Declerc, Cordonnier, Dulieux, Bigo-Danel.

Commandant Ferrus, commandant Prévost, sous-intendant Dervos, capitaines Borschneick, Ballut, Enaux, membres du jury militaire ; Stoclet, Demor, Souvestre, etc.

Cette réunion toute intime fut des plus gaies et des plus cordiales. Après l'exécution de quelques morceaux de musique par un excellent petit orchestre, M. Franchomme, président de l'Automobile-Club du Nord, prend la parole

En quelques paroles aimables, il souhaite la bienvenue aux organisateurs et aux concurrents du concours de véhicules industriels. Il remercie les officiers qui se sont dévoués au contrôle des épreuves, réalisant l'union de l'armée et de l'industrie. Il lève son verre en l'honneur de tous et affirme la sympathie de *l'Automobile-Club* de France pour les constructeurs français. Il boit aux ouvriers de l'Automobile, à l'armée, à la Presse qui ne cesse de dire la vérité sur l'Automobile, destinée à bref délai à remplacer le cheval. Il remercie particulièrement le commandant Ferrus, M. Desson, M. Stoclet, le *capitaine Henno* et Pierre Souvestre. Il termine en applaudissant au succès de l'automobile.

Le commandant Ferrus rappelle brièvement l'histoire de l'automobile, et boit à l'Automobile-Club du Nord.

M. Stoclet, en un petit speech très humoristique, promet de faire tout ce qu'il pourra pour améliorer les pavés du Nord.

La réunion se termina très gaiement, vers 11 heures et demie.

L'ORDRE DES ARRIVEES

Les arrivées se sont effectuées dans l'or-

1r catégorie. — 40. Prodhomme.

2e catégorie. — 40. Ariès I — 13. Brillié. — 36. Delahaye I. — 9. Peugeot I.

3e catégorie. — 37. Delahaye. — 10. Peugeot II. — 43. Saurer I. — 34. Société des Etablissements Panhard et Levassor. — 27. Darracq-Serpollet I. — 28. Darracq-Serpollet II. — 3. Turgan-Limited. — 3. Avant-train Lutil I. — 2. Cohendet et Cie.

4e catégorie. — 29. Darracq-Serpollet III. — 30. Darracq-Serpollet IV. — 13. De Dion-Bouton. — 1. Mors. — 25. Orion

5e catégorie — 33. Panhard-Levassor. — 42. Ariès III. — 15. De Dion-Bouton. 32. Darracq-Serpollet. — 45. Saurer III. 24. Peugeot IV. — 14. De Dion-Bouton. — 31. Darracq-Serpollet V. — 22. Eugène Brillié V. — 23. Brillié VI. — 12. De Dion-Bouton.

Petit Tourisme. — 61. Vinot-Deguingand. — 64. De Dion-Bouton. — 65. De Dion-Bouton

La Journée de Mercredi

Aujourd'hui mercredi, les voitures ayant pris part au concours seront exposées au Palais-Rameau, de 9 heures du matin à 6 heures du soir (Entrée 25 centimes au profit des pauvres). Un concert sera donné de 3 heures à 5 heures et demie par la Musique du 43e de ligne.

Les organisateurs et les concurrents du concours seront reçus officiellement par la Municipalité à 8 heures et demie du soir, à l'Hôtel-de-Ville.

Le départ des véhicules aura lieu jeudi matin. A 7 heures, ils quitteront le Palais-Rameau, et, après une promenade en ville, se dirigeront vers la porte de Douai où M. Salomon, chronométreur officiel, leur donnera le départ de minute en minute vers St-Quentin.

La caravane qui a accompli depuis le début du concours plus de 3000 kilomètres n'est pas au bout de ses épreuves. Le vieux pavé du Nord lui en réserve de dures. Mais les vaillantes voitures sont prêtes à tout.

Affreux drame à Cambrai

Une mère se noie avec ses deux jeunes enfants.

Un drame émouvant, qui s'est produit *hier matin,* a causé une vive émotion parmi la population.

Vers 5 heures du matin, M. Charlemagne Lamour, marinier, apercevant le cadavre d'une femme surnageant dans le canal, à 150 mètres environ du pont métallique du chemin de fer de Marquion, appela un charretier, M. Boufflers, avec l'aide duquel il ramena le corps sur la berge.

C'était celui d'une tisseuse, Louise François, femme Méraux, demeurant en logement à l'estaminet de la Renaissance, 1, rue des Feutriers.

M. Mano, commissaire de police, prévenu, se rendit sur les lieux et ouvrit une enquête.

On apprit bientôt que la malheureuse femme s'était vraisemblablement jetée à l'eau avec ses deux plus jeunes enfants, Léon, âgé de 3 ans et Louis, âgée de 5 mois, avec lesquels elle avait été vue la veille, dans la soirée.

A l'aide de cordes et de crochets, l'on se mit en devoir de fouiller le canal. Vers 10 heures, à la suite d'incessants efforts, M. Charles Obled, journalier, amena le cadavre du petit Léon ; celuici fut transporté 1, rue des Feutriers où le cadavre de la mère se trouvait déjà.

Quant à la petite Louise, les recherches, *en ce qui la concerne,* sont, jusque maintenant, restées infructueuses.

L'enquête à laquelle nous nous sommes livré, nous a permisde déterminer les causes du suicide.

Le mari de la désespéré, Léopold Méraux, dit Magloire, 34 ans, journalier, est un *brutal et un violent ; il ne rendait pas heureuse* sa femme qu'il battait trop volontiers.

Le samedi 25 mai dernier, au cours de la soirée, Méraux, à la suite d'une discussion, porta à sa femme de tels coups que celle-ci dut se faire soigner à l'hôpital St-Julien.

Elle sortit de cet établissement *samedi matin et se rendit* alors chez des amies auxquelles elle fit part de son désespoir ; elle se plaignait de son mari avec lequel la vie ne lui semblait plus possible et ajoutait qu'elle finirait par se noyer.

Durant la journée de lundi, ce désespoir ne fit que s'accroître. Mme Méraux, avec ses trois enfants, passa la journée chez sa mère, Mme Veuve Valin. Vers 6 heures du soir, *elle alla coucher* son fils aîné Paul, ressortit vers 8 heures et ne reparut plus à son domicile.

Vers 10 heures, elle stationna quelques instants à l'estaminet Bugnicourt, d'où elle sortit vers 11 heures.

C'est à cette heure que vraisemblablement *elle mit son funeste projet à exécution.*

La tragédie de Roncq

M. Houeix, chargé d'instruire cette douloureuse affaire, a confronté hier, dans son cabinet, les héros de ce drame, en présence de leurs avocats.

Leurs dépositions *confirment ce que nous avons dit jusqu'à présent.* Le seul point délicat est une contradiction qui existe entre les dépositions des douaniers Salez et de M. Verriez, commissaire de police. Celui-ci affirme que lorsque Salez tira, Paul Lava était déjà en fuite. Le douanier prétend au contraire qu'il était encore entouré et attaqué par les frères Lava et leur famille.

Salez ajoute qu'au moment où *il tira* en l'air le premier coup de revolver, il reçut sur le bras un coup violent qui fit dévier la balle.

Les frères Lava ainsi que leur famille soutiennent que le douanier a bien visé.

Dervaux, l'un des beaux-frères de Lava, a été entendu seulement à titre de *témoin.* Il n'est nullement *inculpé. L'instruction se continue activement.*

Cour d'Assises du Nord

Le Président des Assises se rend à la prison pour donner à la bande Lemay confirmation du Jugement. — Le Jury réclame un renfort de police.

Nos lecteurs ont dû comme nous, être fortement impressionnés par les événements qui ont eu pour théâtre la salle de la Cour d'assises du Nord, à l'audience de lundi, où comparaissaient les cambrioleurs de la rue des Longues-Haies à Roubaix.

On se rappelle en effet qu'au prononcé du jugement, des condamnés accueillirent le verdict par des cris de : vive l'anarchie ! et par des épithètes des plus grossières à l'adresse du jury et de la Cour. C'est au milieu du désarroi général que Roussel, qui au début de l'audience s'était comme son complice Schauvliège, défendu d'être anarchiste, lança son soulier dans la direction du président *en criant* : vive l'anarchie ! Mort aux bourgeois ! le projectile atteignit alors la toque de M. Regert, assesseur.

La Cour, après avoir fait évacuer la salle *manu militari* un certain public se mêlant aux accusés, rendit son arrêt dans les conditions que nous avons relatées, mais comme le jugement avait été rendu en l'absence des inculpés, M. le président des assises *accompagné de son greffier* s'est rendu hier matin à la prison cellulaire pour notifier aux condamnés les peines prononcées contre eux par la Cour d'assises du Nord.

Dans la cellule l'attitude des condamnés est toute autre.

Là, plus de galerie pour approuver une *attitude, qualifiée d'héroïque dans ce monde* spécial. C'est l'œil humide, honteux et confus de leur fanfaronnade de la veille qu'ils reçoivent celui à qui sans raison, ils voulaient faire un mauvais parti.

A l'ouverture de l'audience, un juré demande au président au nom de ses collègues *justement émus* des incidents de la veille, s'il ne serait pas possible de renforcer le service d'ordre.

Le président informe alors MM. les jurés que déjà il avait demandé à M. le maire de Douai, un agent de police supplémentaire, mais que les exigences du service n'avaient pas permis au chef de la police municipale de lui donner satisfaction. D'autre part la gendarmerie a fort à faire, en raison de l'éloignement de la prison. Néanmoins il engage les jurés à lui adresser une requête signée, dans le sens d'une augmentation du service d'ordre, qu'il transmettra alors à l'autorité compétente.

Par 28 voix sur 31 jurés, ces messieurs décident d'écrire en ce sens.

On appelle alors la première affaire de la journée.

Vol de faisans à Walincourt

Les accusés se présentent sous un autre jour que ceux vus hier au banc des accusés. L'air fort étonné de l'importance qu'on va donner à leur entreprise, ils assistent avec indifférence à la constitution du jury qui va les juger ; ils écoutent sans faire un mouvement la lecture de l'acte d'accusation.

ACTE D'ACCUSATION

M. Dutemple, notaire à Walincourt (arrondissement de Cambrai) habite une maison située dans un parc, clos de murs, divisé en deux parties par une rue, au milieu de laquelle se trouve une grille généralement ouverte. Dans la première partie est édifiée la maison d'habitation, avec diverses dépendances, notamment une serre : dans la seconde partie, la maison du jardinier, bâtie à l'angle du mur extérieur du parc et de la muraille intérieure ; à 95 mètres environ se trouve un bâtiment à usage de volière ; les deux parties extrêmes *servent* de poulailler ; le centre de faisanderie.

Le 6 janvier 1907, le jardinier s'aperçut, vers *huit heures du matin,* que le grillage de la faisanderie avait été coupé pendant la nuit, sur une hauteur de près d'un mètre, et que de 115 à 120 faisans que possédait M. Dutemple, il n'en restait plus que 8 ou 9, tous les autres avaient été volés, y compris un coq dégénéré.

Les malfaiteurs avaient escaladé le mur du parc, en face de la serre, à 50 mètres de la maison ; à l'aide d'une échelle, ils avaient passé dans la seconde partie du parc ; l'un d'eux avait fait le guet auprès de la maison du jardinier, les autres avaient fracturé la grille de la faisanderie. Ils avaient escaladé le mur du parc pour s'enfuir, car l'échelle fut retrouvée à l'extérieur ; et les traces d'une voiture à deux roues furent relevées dans une allée du bois de Walincourt, non loin de la maison.

Le 9 janvier, la gendarmerie prévenue que deux sacs remplis de faisans étaient en consigne à la gare d'Albert, s'y rendirent. Au moment où les frères Dieudonné Duflos, 29 ans, cultivateur à Metz-en-Couture (arrondissement d'Arras) et J.-Bte Duflos, 25 ans, cultivateur à Ruyaulcourt (arrondissement d'Arras) après avoir pris livraison de ces sacs et les avoir fait charger sur la brouette d'un commissionnaire, arrivaient devant un hôtel, les gendarmes les interrogèrent sur la provenance de ce gibier.

Conduits à Cambrai, les *inculpés* nièrent le vol ; ils ont prétendu avoir acheté les faisans, le 8 janvier, à trois heures de l'après-midi, sur la route, à un inconnu. Mais ils ont été formellement reconnus par des cabaretiers de Walincourt qui les avaient vus arriver dans leur débit, avec un troisième *individu qui n'a pu être découvert,* dans une voiture à deux roues, et les ont vus repartir, le 5 janvier, vers 9 h. 45 du soir, du côté de la rue du Château où habite M. Dutemple. D'autre part, les époux Doremus, marchands de volailles et débitants à Gouzeaucourt, qui connaissaient *depuis longtemps les inculpés* et ont déclaré leur avoir acheté en six semaines 600 lapins de garenne et plusieurs lièvres, affirment que, le 6 janvier, à 5 heures du matin, les deux inculpés sont arrivés chez eux dans une voiture à deux roues, et leur ont offert une centaine de faisans contenus dans deux sacs.

Ils ont refusé de les acheter, après les avoir examinés et avoir constaté qu'aucun d'eux ne portait la trace d'un coup de fusil. Les époux Doremus ont ajouté que, huit jours auparavant, les frères Duflos leur avaient dit qu'ils avaient l'intention d'aller prendre des faisans dans la forêt de Compiègne. Enfin, une perquisition, effectuée au domicile des inculpés, a fait découvrir deux sacs portant des plumes de faisans, et les empreintes relevées par la gendarmerie dans le bois de Walincourt, concordent sensiblement avec les mesures prises sur la voiture de la femme Duflos.

Malgré ces charges accablantes, les frères Duflos ont persisté dans leurs dénégations, invoquant un alibi que les témoins indiqués par eux n'ont pas confirmé. L'un et l'autre ont été condamnés déjà pour vol ; leur réputation est déplorable. Ils vivent largement, sans jamais travailler, et ils se livrent continuellement au braconnage et au vol, inspirant dans la région une terreur telle que leurs victimes osent rarement se plaindre.

L'INTERROGATOIRE

Les frères Duflos nient toujours les faits qui leur sont reprochés, et ils ne paraissent ajouter aucune importance aux *déclarations des neuf témoins* qui viennent confirmer ce que nous connaissons déjà par l'acte d'accusation.

Gendarmes, victime, acheteurs, viennent relater l'enquête, la constatation du vol, et les nombreux achats faits aux accusés depuis quelque temps.

LE REQUISITOIRE

M. Gros, substitut, prononce un réquisitoire sévère contre les accusés, en présence *de faits comme ceux qui se sont déroulés* hier, le jury du Nord *doit se montrer sans pitié* pour les *malfaiteurs,* il s'oppose aux circonstances atténuantes.

Me Escoffier qui présente la défense de Dieudonné Duflos, et Me Godin celle de J.-Bte Duflos réclament l'acquittement de leurs clients, les six mois de prison préventive accomplis par les *accusés pouvant suffire* à un délit qui n'est autre chose qu'un délit de braconnage.

LE VERDICT

Après 15 minutes de délibération, le jury revient avec un verdict négatif.

Dieudonné Duflos et Jean-Baptiste Duflos sont acquittés.

Vol à Fourmies

ACTE D'ACCUSATION

Depuis le 2 septembre 1906, le sieur Bochart Louis, *âgé de 23 ans, né à Reims,* terrassier à Fourmies, habitait dans cette ville, en compagnie de sa concubine, la femme Bourseaux, née Thiry Octavie, âgée de 23 ans, originaire de Poury-Saint-Rémy (arrondissement de Nancy), dans une maison appartenant à M. Delsaux, marchand de bijouterie à Fourmies.

Le 11 octobre dernier, profitant de l'absence du propriétaire, ils se concertèrent avec un sieur Goudry Emile, âgé de 28 ans, né à Bergues (arrondissement de Dunkerque), terrassier à Fourmies, pour soustraire l'argent et les bijoux qui pouvaient se trouver *dans la chambre* de M. Delsaux. Goudry traversa une chambre attenante à celle de Delsaux, qu'il avait autrefois occupée comme locataire, gagna la terrasse sur laquelle s'ouvrait la fenêtre de la chambre du propriétaire, brisa à l'aide d'une tige de fer l'un des carreaux, ouvrit la fenêtre et put pénétrer dans la pièce après avoir escaladé un petit mur d'une hauteur de 0 m. 65. Il s'empara d'une somme de 560 francs enfermée dans un carton placé sur une armoire, de quelques bijoux de valeur minime et d'un portemonnaie.

En rentrant, vers 5 heures du soir, M. Delsaux ne put que constater le vol et se mettre à la poursuite des voleurs *qui avaient* pris la fuite, mais furent arrêtés à Mons, le 12 mars. Goudry avoue être l'auteur du vol, il déclare que la femme Bourseaux en a été l'instigatrice. (La concubine de Bochard a déjà commis au mois de septembre 1906 un vol de bijoux au préjudice de M. Delsaux). Connaissant ainsi les *lieux, elle avait déjà* essayé, quelques jours avant le vol du 11 octobre, d'ouvrir la porte de la chambre de M. Delsaux, à l'aide d'une fausse clef, mais sans y parvenir. C'est elle qui, d'après Goudry, lui aurait fourni le crochet en fer qui a servi à briser le carreau de la fenêtre, par laquelle il a *pu pénétrer chez M. Delsaux.*

La femme Bourseaux nie cette complicité, mais elle avoue avoir été chercher le crochet en fer dans le grenier, avoir fait le guet sur le palier, et avoir partagé avec Goudry et son amant l'argent provenant du vol. Quand elle a été arrêtée à Mons, elle en avait *déjà* dépensé une partie, mais elle possédait encore 146 fr. 95.

Bochard reconnaît que pendant que Goudry commettait le vol, il se tenait dans l'estaminet situé au rez-de-chaussée de la maison, surveillant le retour de M. Hanoteau, l'un des propriétaires de l'immeuble. Il a été, lors de *son arrestation,* trouvé porteur d'une somme de 170 fr. 50, et de divers bijoux provenant du vol.

Goudry est mal noté et a déjà été condamné quatre fois pour vol. Examiné au point de vue mental par un médecin légiste, il a été déclaré responsable de ses actes, *mais le docteur déclare que* c'est un alcoolique chronique.

La *femme Bourseaux* a déjà subi plusieurs condamnations pour vols, elle est très mal notée.

Bochard n'a jamais été poursuivi.

L'INTERROGATOIRE

Goudry reconnaît les faits qui *lui sont reprochés,* il donne, *avec force gestes,* les moindres détails sur la façon dont ce vol a été *commis* ; ses explications incohérentes parfois démontrent bien qu'on se trouve en présence d'un homme qui ne jouit pas de la plénitude de ses facultés mentales. Son défenseur s'en servira d'ailleurs pour réclamer la pitié du jury. Goudry avoue donc tout, mais il rejette toute la responsabilité sur la femme Thiry qui a été l'instigatrice du vol.

Beauchard, le deuxième inculpé, fait d'ailleurs la même déclaration. Il dit que sa maîtresse a été son mauvais génie, c'est *elle qui l'a fait déserter,* il est alors secoué par les sanglots et demande à sortir, se trouvant mal.

La femme Thiry déclare n'avoir rien à dire.

Les témoins, MM. Deleau, Hanoteau et M. le commissaire de police de Fourmies retracent le vol, tel que nous le connaissons par l'acte d'accusation.

LE REQUISITOIRE

L'avocat-général, dans un réquisitoire bref, réclame pour la femme Thiry une peine sévère. *Il ne s'oppose pas, en ce qui concerne* Goudry et Bauchard à l'admission des circonstances atténuantes

Mes Delassus, Théry et de Mérœuil prennent la défense des accusés.

LE VERDICT

Le jury se retire dans la salle de délibération et revient quelques minutes après avec un verdict affirmatif en écartant les circonstances aggravantes.

La Cour condamne Goudry Emile à 13 mois de prison et 16 fr. d'amende.

Louis Bauchard à 1 an de prison et 16 fr. d'amende

Octavie Thiry, femme Bourseau, à 3 ans de prison et 16 fr. d'amende.

Dernière Heure

LA GREVE GENERALE des Inscrits Maritimes

INCIDENTS A LA ROCHELLE

La Rochelle, 4 juin. — Les grévistes ont tenté d'enrouler un câble autour de l'hélice d'un bâtiment qui se disposait à sortir du port de La Rochelle.

Le bateau « *Le Chalès* » est arrivé. Les grévistes s'opposent à *son entrée.* Le bateau est échoué. Les grévistes s'emparent du poisson qui est à bord. Ils veulent monter ensuite sur le bateau le « Gulf Stream », le patron s'y oppose. Un petit voilier de l'île de Ré ayant à bord des gendarmes et des fantassins est arrivé à la côte.

Quatre grévistes dont le secrétaire du syndicat local des inscrits maritimes ont été arrêtés ce soir pour violences.

A BORDEAUX

Bordeaux, 4 juin. — Les inscrits maritimes refusent de reprendre le travail. La grève continue.

A NANTES

Nantes, 4 juin. — Les Inscrits maritimes de Nantes et Saint-Nazaire ont décidé d'attendre le retour de leurs délégués actuellement à Paris avant de prendre une décision sur la question de la reprise du travail.

Les pêcheurs du Croisic ont déposé leur rôle.

A MARSEILLE

Marseille, 4 juin. — Les *inscrits maritimes* tiendront demain soir une grande réunion pour discuter la question de la reprise du travail.

Le paquebot « Ville de La Ciotat », des messageries maritimes ne pourra pas partir pour Bombay et la Nouvelle-Calédonie. Les dépêches seront transportées par le vapeur hollandais Sindero arrivé ce soir de La Rochelle et partant *demain* pour les Indes.

Le paquebot « Russie » des transports maritimes partira dans la nuit avec des matelots de l'Etat.

La commission de la défense nationale des inscrits maritimes a voté la continuation de la grève.

Les états-majors *ont* tenu de leur côté une réunion où ils ont décidé de continuer également la grève.

LES OFFICIERS RENVOYES

Paris, 4 juin. — Le président de la compagnie générale transatlantique a vu cet après-midi M. Thomson. Le ministre considère la grève des inscrits maritimes comme terminée ; il a fait appel à l'esprit de conciliation du président de la Compagnie en lui demandant de rapporter les mesures prises contre les officiers de cette compagnie.

M. Charles Roux, déférant au désir du ministre, a annulé les mesures et a invité ses officiers à rejoindre leur bord dans la soirée.

A LA CHAMBRE

Paris, 4 juin. — Les délégués des grévistes, actuellement à Paris, ont eu cet après-midi, à la Chambre, une nouvelle entrevue avec les membres de la Commission de la marine.

Plusieurs délégués ont reçu de leurs syndicats une dépêche leur demandant quelle conduite ils devaient tenir. Les délégués ont tous répondu qu'ils confirmaient les instructions données *hier et qui consistent* à la reprise immédiate du travail, sous réserve qu'il n'y ait aucune mesure prise contre les grévistes.

Les délégués ont tenu une nouvelle réunion à 6 heures, rue Grange-Batelière.

A leur sortie, les délégués ont déclaré que la plupart d'entre eux rejoignaient leurs ports dans la soirée.

Les Souverains danois en France

Paris, 4 juin. — Dans les milieux politiques français, *on confirme* que les souverains danois, après un séjour de huit jours en Angleterre, arriveront le vendredi 14 juin à Cherbourg, où aura lieu une revue navale.

Ils seront le 15 au matin à Paris ; ils assisteront le 16 au grand prix.

Condamné à mort

Paris, 4 juin. — La cour d'assises de la Seine a condamné à mort le nommé Dranosky qui, le 3 janvier, tua son père à coups de couteau.

COURS DES COTONS

Le Havre, 4 juin. — Cours de clôture du marché des cotons : Tendance calme 29,00. — Juin 80,62. — Juillet 80,16. — Août 81,00. — Septembre 80,75. — Octobre 80,12. — Novembre 79,25. — Décembre, 78,62. — Janvier. 78,37. — Février 78,25. — Mars 78,37. — Avril 77,62. — Mai 77,87.